

L'IMPORTANCE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ AU QUÉBEC

Laval, le 10 novembre 2014. UN PEU D'HISTOIRE – Les établissements privés existent depuis l'époque de la colonie française au Québec. Ce n'est qu'en 1968 que la première loi de l'enseignement privé a été adoptée par l'Assemblée nationale. Ce droit est confirmé en 1975 dans la *Charte québécoise des droits et libertés*. L'école privée est non seulement encadrée par la *Loi sur l'enseignement privé*, mais aussi par le Régime pédagogique en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*. Ainsi, quelque 110 000 élèves sont scolarisés dans une école privée sur le territoire québécois.

LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS, UNE ÉCONOMIE POUR L'ÉTAT – Les établissements privés représentent une économie de plus de 600 M\$ par année à l'État. Si tous les élèves de ces établissements fréquentaient les écoles des commissions scolaires, les contribuables québécois devraient supporter une dette de plusieurs milliards de dollars.

LE FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS – Les établissements privés sont subventionnés par l'état à un peu moins de 60 % du montant qu'elle verse pour les services éducatifs aux écoles du secteur public pour un élève régulier. Ils ne reçoivent pas d'argent pour un grand nombre d'allocations auxquelles le secteur public a droit, notamment, celles pour les élèves ayant des besoins particuliers. Les écoles privées ne reçoivent pas d'argent des taxes scolaires qui sont réservées au financement des commissions scolaires. Or, lorsque tous ces montants sont pris en compte, pour le contribuable, le coût d'un élève qui fréquente l'école privée subventionnée n'est plus que de 38 % de celui d'un élève qui fréquente l'école publique.

LES RÈGLES BUDGÉTAIRES 2014-2015 – Le budget déposé par le gouvernement du Québec le 4 juin dernier touche durement les établissements privés alors qu'une coupure de 14,2 millions \$ à laquelle s'ajoute la coupe du tiers du financement au transport scolaire. Plusieurs allocations supplémentaires aux écoles privées ont été éliminées : mentionnons notamment le plan d'action sur les toxicomanies, l'appui aux services d'orientation, la sensibilisation à l'entrepreneuriat, l'encadrement des stagiaires, le soutien à l'implantation des technologies en classe et la lecture à l'école. De plus, le 16 juin dernier, le gouvernement du Québec annonçait la disparition du financement du transport scolaire sur une période de trois ans.

LES IMPACTS POUR LES FAMILLES – Les études démontrent qu'une importante diminution des subventions à l'école privée entrainera une augmentation des dépenses publiques en éducation et attaquera de plein fouet la classe moyenne.

LES PISTES DE SOLUTION – La Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP) a déposé un mémoire auprès de la Commission de révision permanente des programmes afin d'avancer des pistes de solution pour réduire les dépenses de l'état sans toucher aux services aux élèves. L'école privée affiche, année après année, des résultats spectaculaires en ce qui a trait à la réussite scolaire et à la diplomation des élèves. Elle accueille des groupes d'élèves ayant des défis particuliers. Il s'agit là d'un atout important à l'économie du Québec quand on connaît les coûts élevés reliés au décrochage scolaire.

L'école privée représente une solution économique importante pour l'ensemble des contribuables québécois et un atout majeur à la diplomation de nos enfants.

À propos du Collège Laval

Le Collège Laval figure parmi un des plus grands collèges privés d'enseignement secondaire du Québec. Plus d'une centaine d'éducateurs prennent la relève dans le but de poursuivre, auprès de 2 000 élèves, l'œuvre amorcée par ses premiers fondateurs. Notre mission éducative vise à proposer un sens de l'existence en établissant un équilibre entre la formation scolaire, l'apprentissage de soi et des autres ainsi que la découverte d'une passion.

— 30 —

Source :

Michel Baillargeon
Directeur général
450 661-7715, poste 144
michel.baillargeon@collegelaval.ca

Renseignements :

Amélie Lapierre
Directrice des communications
450 661-7715, poste 222
amelie.lapierre@collegelaval.ca